

Le Plan d'urgence répit



Un dispositif exceptionnel pour soutenir les aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap.

Une prise en charge financière permettant aux aidants en situation d'épuisement d'accéder aux solutions de répit en urgence, sans reste à charge pour eux.

Combien ?

Une enveloppe de 500 €, renouvelable une fois pour financer du répit dans le cadre d'un accompagnement par une Plateforme de répit.

- > Sans condition de ressource
- > Sur le critère de l'épuisement de l'aidant

Comment en bénéficier ?

N'hésitez pas à contacter la Plateforme de répit de votre secteur lorsque vous identifiez un aidant.

La plateforme validera votre orientation par la prise de contact avec l'aidant et proposera un accompagnement permettant l'élaboration d'un plan de répit personnalisé.

Financé par la Conférence des financeurs, ce dispositif s'inscrit dans le Schéma autonomie de la Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat avec l'ARS et les Plateformes de répit (PFR) du territoire.



PFR Le Trèfle pour le Nord et l'Ouest de la Collectivité européenne d'Alsace :
Centre hospitalier départemental de Bischwiller
17 route de Strasbourg - BP 90007 - 67241 Bischwiller cedex
letrefle@ch-bischwiller.fr - 03 88 80 22 22

Rivage Sud : 75 allée Glück - BP 2147 - 68060 Mulhouse cedex
Tél. : 03 89 32 47 87 - Poste 1268



Rivage Centre : 28 rue des Vosges - 68000 Colmar
Tél. : 03 89 80 93 71 - Poste 2704

Rivage Nord : Bât. La Germandrée - B - 8 route de Bergheim - 67600 Sélestat
03 88 82 09 64 - Poste interne 2800



PFR Les Madeleines pour l'Eurométropole :
3 rue Jean Monnet - 67380 Lingolsheim
pfr.residenceduparc@gmail.com - Tél. : 09 77 78 19 90